

Les agences régionales de mise en valeur jouent un rôle clé dans la gestion durable des forêts privées en administrant le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Grâce à leur collaboration avec des conseillers forestiers accrédités, elles offrent un soutien précieux aux propriétaires forestiers. Les Agences peuvent ainsi mettre en relation les propriétaires de forêts privées avec des experts qui les aident à maximiser la santé et la productivité de leurs terres tout en respectant l'environnement.

L'Agence peut fournir des recommandations sur des pratiques forestières responsables, telles que l'aménagement faunique, la conservation de l'écosystème et l'application de techniques de gestion durable. Ainsi, elle contribue à la préservation de nos ressources naturelles pour les générations futures.

Ça vous intéresse ? Contactez-nous !



AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES



1554, route 277, bureau 3
Lac-Etchemin (QC) G0R 1S0



418-625-2100



www.amvap.ca



gabrielle.prefontaine-dastous@amvap.ca

ASSURER LE MAINTIEN DES HABITATS DES ESPÈCES À STATUT PRÉCAIRE

Pour concilier les usages et
les habitats

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

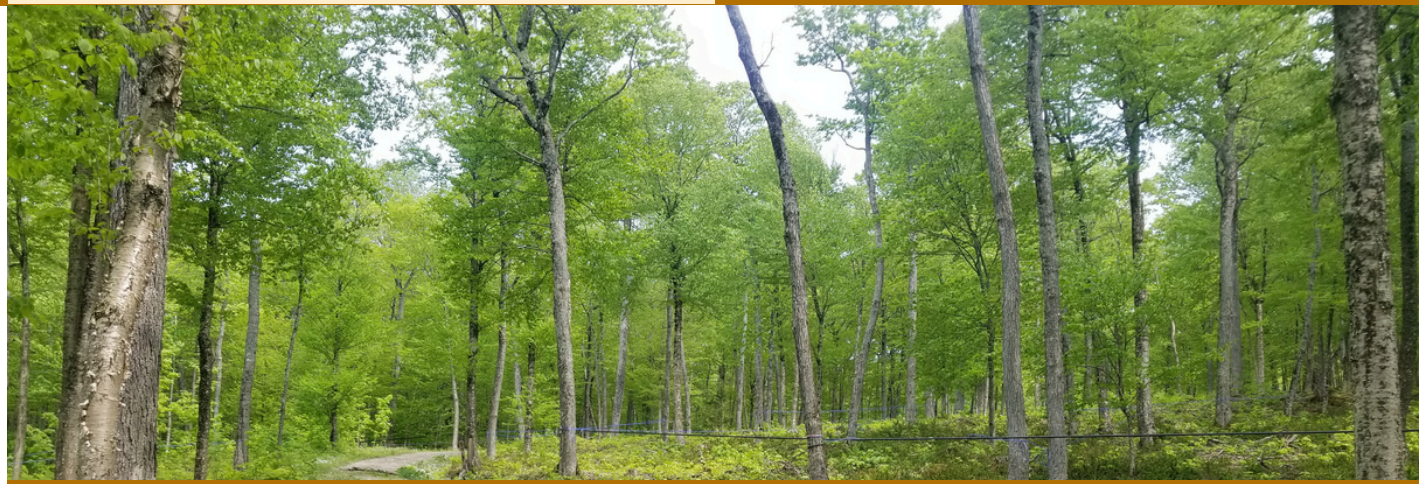
Québec 



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches



Fondation de la faune du Québec





LA CONSERVATION VOLONTAIRE

Une démarche gratuite de sensibilisation pour vous aider à mieux connaître votre lot boisé.

- 1 Inventaires gratuits
- 2 Cahier personnalisé
- 3 Signature de la déclaration d'intentions*

**N'a aucune valeur légale*

LES TRAVAUX SYLVICOLES ADAPTÉS

Un accompagnement personnalisé pour identifier et planifier des travaux sylvicoles en fonction des caractéristiques de votre lot boisé et des espèces qui y habitent.

Par exemple:

- Prévoir le maintien des gros arbres morts ou sénescents;
- Limiter les interventions dans la bande riveraine;
- Planifier les travaux en dehors de la période de reproduction ou de croissance des espèces à statut précaire présentes.



LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER BONIFIÉS

Un outil de planification décennal qui permet d'avoir accès aux avantages fiscaux et aux programmes d'aide disponibles pour les producteurs forestiers enregistrés.

Ajout des éléments sensibles :

- Milieux humides
- Espèces à statut précaire
- Écosystèmes forestiers exceptionnels

Contactez-nous pour connaître les frais associés à cette démarche.

